

DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

CAHIER D'ACTEUR

N°12 - FÉVRIER 2014



La Région Ile-de-France

La Région Ile-de-France est une collectivité territoriale comptant 11,8 millions d'habitants. Métropole culturelle et intellectuelle, elle est un poumon économique du pays, réalisant à elle seule 28% du produit intérieur brut national.

La Région Ile-de-France agit tout particulièrement en matière d'aménagement, de transport public, de développement économique, de formation professionnelle, de gestion des lycées, de logement, mais également dans de nombreux autres domaines, sportif, culturel, social, environnement, éducation, recherche, santé...

CONTACT :

Région Ile-de-France
35, boulevard des Invalides
75007 Paris

www.iledefrance.fr

contact@iledefrance.fr

Service des sports : 01 53 85 55 69

Région Ile-de-France

L'Ile-de-France compte près de 2,3 millions de licenciés répartis dans plus de 19 300 associations sportives s'appuyant au quotidien sur l'implication de 200 000 bénévoles. La pratique sportive du Rugby à XV en Ile-de-France représente près de 47 800 licenciés issus de 150 clubs dont 25 en Essonne.

Forte de tous ces pratiquants et de tous ces bénévoles, la Région Ile-de-France développe depuis de nombreuses années son action dans une logique de partenariat durable avec le mouvement sportif, notamment au travers de conventions pluriannuelles.

En charge de l'aménagement du territoire, le conseil régional a adopté, le 18 octobre 2013, le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF), depuis approuvé par décret du 27 décembre 2013. Le SDRIF est le nouveau cadre d'organisation de l'espace francilien. Il porte le projet de la transition de l'aménagement régional. En adoptant le projet « Ile-de-France 2030 », la Région ouvre la possibilité du projet de Grand stade de rugby et plus globalement marque son attachement à l'aménagement du sud francilien qui doit bénéficier à l'avenir d'importants investissements, au premier rang desquels la modernisation des lignes de RER.

Les enjeux de ce projet de Grand stade de rugby, du point de vue de la Région Ile-de-France, sont multiples : à la fois garante d'un aménagement équilibré de son territoire et de l'efficacité du réseau de transport collectif francilien, la Région revendique l'exigence d'un projet exemplaire au regard de tous les piliers du développement durable, soit un projet d'excellence en matière environnementale, conciliant les dimensions internationales et locales de cette réalisation, et s'attachant au développement économique local et à l'emploi.

En outre, la Région, en tant que premier financeur et pilote des transports régionaux (via le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), présidé par Jean-Paul HUCHON) s'attache tout naturellement à ce que tout projet d'ampleur sur son territoire s'adosse à un projet exemplaire en matière de transports, individuels mais surtout collectifs.

Dès lors, ce débat public constitue une occasion privilégiée de discuter de l'ensemble des facettes de ce projet de territoire. Il a vocation à mettre en lumière les attentes de chacun, habitants, usagers, riverains, mouvement sportif, techniciens... La Région en est naturellement partie prenante.

DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

LA REGION MENE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DU SPORT ET DE SON DEVELOPPEMENT, EN LIEN AVEC L'ENSEMBLE DU MOUVEMENT SPORTIF

- > **La Région fonde sa politique sportive sur l'écoute, la confiance et la durée : un partenariat durable avec les Fédérations et ligues sportives régionales**

Ce soutien au mouvement sportif se décline principalement en 2 axes :

- > le soutien à la construction d'équipements sportifs d'intérêt régional ou national
- > le soutien au mouvement sportif par convention pluriannuelle afin de permettre son développement et sa structuration.
- > **La Région porte la nécessité de concilier l'exigence du haut niveau avec la pratique du sport de proximité ainsi que la mise en réseau des acteurs du mouvement sportif**

La politique sportive régionale est attentive au bon équilibre entre sport pour toutes et tous et sport de haut niveau. Aussi le projet de Grand stade doit-il intégrer un volet sportif partagé avec l'ensemble des acteurs du rugby à XV (fédération, comités régionaux et départementaux et clubs).

D'autres fédérations sportives cherchent à développer des projets de mutualisation d'équipements. Il serait donc utile d'ouvrir des perspectives en ce sens.

La formation aux métiers du sport et des loisirs constitue enfin un volet indispensable à la structuration du mouvement sportif et à l'émergence de jeunes sportifs à fort potentiel. Il conviendrait donc de travailler avec la FFR pour définir les contours d'une mise en réseau des différents acteurs du territoire sur ce champ de la formation, dont le CREPS d'Ile-de-France.

Ile-de-France et rugby : le pacte de confiance

La Région soutient le mouvement fédéral du rugby depuis de nombreuses années.

- > le cofinancement du Centre National du Rugby à Marcoussis en Essonne pour la somme de 6 M€ en 2000 et 2001 ;
- > le soutien à l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby en 2007 pour la somme de 1,12 M€ ;
- > la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Région et le comité IDF de Rugby pour un montant d'environ 135 000 € chaque année.

LA COHERENCE DE L'OFFRE SPORTIVE AU NIVEAU REGIONAL

La FFR entend aujourd'hui pouvoir disposer de sa propre enceinte sportive, de son « jardin » dont elle pourrait maîtriser l'agenda et les enjeux financiers. Dans un contexte sportif international concurrentiel où les enjeux sportifs, économiques, touristiques et de loisirs se croisent, la Région comprend la volonté de la FFR de se positionner sur la scène sportive mondiale en s'appuyant sur un outil de développement structurant et ambitieux.

- > **Nécessité d'un développement équilibré sur le territoire des équipements sportifs de moyenne et grande capacité**

Ile-de-France accueille 2 stades de 25 000 places et plus. Depuis quelques semaines, il est possible d'ajouter le stade Jean Bouin qui héberge le Stade Français et approche les 25 000 places. Le Grand Londres avec une aire équivalente compte 10 stades, dont 4 de plus de 60 000 places et 2 de plus de 80 000 et 7 grandes équipes résidentes.

La culture de chaque pays influe de manière tout à fait significative sur la place qu'occupe le sport dans la société. Ainsi le nombre d'équipes professionnelles est-il en Ile-de-France inférieur à celui d'autres régions capitales européennes (en football, 2 contre 9 entre l'Ile-de-France et le Grand Londres et en rugby, 2 contre 6).

Ile-de-France souffre bien d'un déficit d'équipement sportif de proximité compte-tenu du nombre de pratiquants. Pour autant, il est difficile d'affirmer que la Région soit sous-équipée en grand stade. La multiplication de projets d'équipement sportif franciliens, de type Arena, certes de jauge variable, pose naturellement la question du modèle économique propre à chacun de ces équipements, de leur concurrence et des répercussions sur le territoire qui en découleraient.

Enfin, l'accueil de grands événements sportifs internationaux est un des axes forts de la politique sportive régionale. A cet égard, la polyvalence du Grand stade de rugby et de ses annexes pourrait constituer une ressource complémentaire et être mise en avant.

UN PROJET EXEMPLAIRE

La réussite d'un tel projet ne saurait se limiter à sa seule dimension sportive. Celui-ci doit également constituer un projet exemplaire en matière de transports, d'aménagement, de préservation et de valorisation de l'environnement et d'emplois pérennes.

- > **Un système de transports collectifs à renforcer**

La localisation du Grand stade le long de l'autoroute A6 rend le site facilement accessible par la route, notamment depuis l'aéroport d'Orly, et lui procure une bonne desserte nationale et

internationale. Son positionnement au sud francilien et les dessertes routières dans ce secteur sont un atout pour le déplacement en car des équipes et des supporters d'une grande partie du territoire national. Toutefois, cette situation géographique au cœur d'un nœud autoroutier le rend fortement perméable aux évolutions quotidiennes du trafic routier et aux périodes de congestion notamment aux heures de grande affluence.

Ce secteur profite en outre déjà de la proximité des gares d'Orangis-Bois de l'Épine, de Grigny-centre et d'Evry-Couronnes du RER D, et de celle de Brétigny-sur-Orge du RER C. Il bénéficiera également à l'avenir d'une irrigation directe par le Tram Train (« Tram Express Sud »), le reliant, à horizon 2020, à Evry et aux pôles intermodaux de Massy, en interconnexion avec les RER B, C et le réseau à grande vitesse, et de Versailles-Chantiers, en interconnexion avec les lignes N et U du Transilien. Sont également prévues la modernisation du RER C et du RER D, ainsi que le réseau TZen. Ces chantiers sont le fruit de l'engagement de la Région aux côtés des collectivités, du STIF et de l'État. Depuis 2009, la Région porte un vaste Plan de mobilisation en faveur des transports en commun qui vise à moderniser en profondeur le réseau existant. Ce plan s'appuie aujourd'hui sur le protocole, signé avec le Premier Ministre le 19 juillet 2013 et couvrant la période 2013-2017 pour un montant de 7 milliards d'euros, qui préfigure les grands investissements de transport en commun pour la période 2014-2020.

Si le dimensionnement de ses infrastructures, actuelles et futures, ne semble pas suffisant au regard des besoins qu'entraînerait un tel projet, il conviendra de préciser rapidement ce diagnostic et d'identifier les solutions à mettre en œuvre.

C'est pourquoi, en tant que principal financeur des transports en commun d'Ile-de-France, la Région financera, dès 2014, avec l'État et le Département de l'Essonne, une étude globale des conditions de desserte du stade. Cette étude établira un diagnostic global avant de mettre l'accent sur les différents réseaux de transport en commun accessibles, en fonction de leurs capacités respectives. Il s'agira alors d'examiner les modalités d'accès au site en situation nominale et lors des manifestations, puis de définir sur cette base un programme cohérent de desserte structuré autour des différents modes de déplacements et hiérarchisé en fonction des besoins des utilisateurs. **Ce plan de desserte du futur stade devrait alors être assorti d'un programme d'investissements complémentaires,** prenant en compte les conditions d'accès aux gares et intégrant l'éventualité de la réalisation d'une passerelle pour franchir l'autoroute A6 et assurer une liaison directe avec la gare du RER D Orangis-Bois de l'Épine.

Le développement de cette offre de transport public sera conçu pour répondre aux besoins propres à l'équipement sportif et à la zone d'activités attenante, tout en veillant à ce que cette offre nouvelle ne dégrade pas les performances du réseau RER et puisse constituer, auprès des visiteurs du grand stade, une alternative crédible à la voiture individuelle.

> **Le Grand Stade FFR, un projet décisif pour le sud francilien**

Au-delà de sa fonction première d'équipement sportif structurant, le projet de Grand stade est de nature à conférer une **attractivité internationale au sud francilien** et en particulier au pôle Evry-Corbeil. Le SDRIF prône une **métropole équilibrée** à laquelle tout le territoire francilien contribue. Il ouvre la possibilité pour le Territoire d'Intérêt Métropolitain Centre Essonne Seine Orge d'accueillir ce projet majeur.

Pour que cette implantation agisse comme un **catalyseur pour le territoire**, il est indispensable que le Grand stade s'insère dans un projet urbain ambitieux qui conjugue diversité, densité et mixité autour des fonctions économiques, sociales, résidentielles. Pour ce faire, le projet doit s'inscrire dans une réflexion large incluant le secteur à densifier du Bois de l'Épine, les terrains de l'ex-base aérienne de Brétigny et la forêt régionale de Saint-Eutrope avec laquelle les meilleures transitions et complémentarités doivent être recherchées. La qualité des écosystèmes de cet espace naturel justifie qu'une attention particulière soit portée pour maintenir les équilibres existants.

La Région sera vigilante aux mesures à prendre pour limiter l'impact du projet sur l'environnement ou en compenser les effets et à la préservation de continuités verte et bleue en particulier par la prise en compte du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) approuvé à l'unanimité par le conseil régional le 26 septembre et adopté par le préfet de région le 21 octobre 2013. Document d'action stratégique, le SRCE définit des priorités régionales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques avec des orientations, des recommandations et des outils s'adressant tant aux acteurs urbains que ruraux. Le SRCE constitue ainsi un cadre de référence régional en matière d'aménagement durable complémentaire au SDRIF.

> **Une exigence d'excellence en matière de développement durable**

La Région incite l'ensemble des porteurs de projet à inscrire leur démarche dans une **logique d'excellence en matière de développement durable**.

Cette exigence doit se traduire dans **des objectifs ambitieux en matière de préservation, de valorisation de l'environnement et de maîtrise de la consommation des ressources non renouvelables** :

- > maîtrise de la consommation d'énergie ;
- > qualité de la gestion de l'eau (réduction des consommations d'eau potable, récupération des eaux de pluie, limitation de l'imperméabilité des sols et gestion alternative des eaux pluviales) ;
- > mise en place d'un schéma de gestion des déchets respectant les préconisations du Plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP (PREDEC), dont la Région a la responsabilité ;



- > limitation de la consommation d'espace ;
- > respect des continuités écologiques et de la biodiversité ;
- > priorité donnée à l'utilisation de matériaux renouvelables, recyclables, recyclés à faibles impacts environnementaux ;
- > réflexion globale « bas carbone » (émissions en exploitation et émissions liées aux matériaux et procédés de construction et réhabilitation) ;
- > préférence donnée aux circuits courts.

La notion de développement durable comporte la nécessité d'un projet solidaire ouvert à une économie responsable, qui lutte contre toutes les formes de ségrégation. Ce projet doit être porteur de mixité de genre, sociale et générationnelle, de mixité fonctionnelle (accès aux services loisirs, culture, sport, commerces...), participer à la qualité de la vie locale (ambiance sonore, droit aux vues...) et concourir au développement de l'économie sociale et solidaire (insertion par l'emploi dans la réhabilitation et la gestion de l'opération, insertion de clauses sociales dans les marchés).

> Impacts sur l'emploi et l'activité économique

Le projet « Evry Centre Essonne Ris-Orangis » concernant la construction du Grand stade est un projet global porteur d'emplois et de dynamiques économiques non seulement à l'échelle de l'Essonne, mais aussi à l'échelle francilienne. Ce projet doit du reste s'envisager comme un projet d'envergure régionale. Il devra tisser des liens forts notamment avec les départements limitrophes, avec la Ville de Paris, avec la plateforme aéroportuaire d'Orly et avec le Nouveau Grand Paris.

En plus de la construction du stade lui-même et de son exploitation, les porteurs du projet (Département de l'Essonne, CAECE, Villes de Ris-Orangis et de Bondoufle) ont envisagé, en phase de candidature, la réalisation de 320.000 m² d'activités sur les 133 hectares sur une période de 15 ans.

Afin d'approfondir ces premières réflexions, la CAECE a lancé un dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre urbaine entre trois groupements d'architectes, urbanistes et paysagistes qui s'étale d'octobre 2013 à juin 2014.

Selon des premières études réalisées par les cabinets Algoé et Kurt Salmon en lien avec l'Agence pour l'Economie en Essonne (AEE), ce serait entre 3 500 et 5 000 emplois liés à l'activité

du projet, hors construction et exploitation du stade, qui seraient prévus à l'horizon 2022 (entre 6000 et 8000 emplois attendus d'ici à 2027). Pour ce qui concerne le stade lui-même, le nombre d'emplois nécessaires pour sa construction est estimé entre 500 et 800 et ensuite entre 100 et 200, le nombre d'emplois permanents nécessaires à son exploitation.

L'étude comparative menée par la Maison de l'emploi de Corbeil-Essonnes / Evry sur les 4 grands projets actuels de grands stades (Bordeaux, Lille, Lyon, Nice) confirme à peu près ces chiffres sur la construction et l'exploitation, qui ne varient guère du reste quelle que soit la taille du stade construit. Par contre, cette étude comparative met en exergue des points de vigilance afin que l'emploi créé bénéficie réellement aux territoires et aux entreprises franciliennes, et en particulier :

- > les heures en insertion doivent être négociées et importantes (au moins 10%)
- > une visibilité forte doit être exigée des entreprises et des maîtres d'œuvre
- > des éléments d'information et de communication auprès des publics concernés sur le territoire doivent être prévus
- > les problématiques de mobilité des demandeurs d'emplois et des personnes en insertion doivent être intégrées
- > le projet devra permettre le développement de l'ancrage territorial des entreprises

La prise en compte des publics éloignés de l'emploi doit en effet être une priorité du projet, d'autant plus que la Communauté d'agglomération a été retenue comme secteur expérimental pour le développement de la nouvelle politique de la Ville. Le futur contrat de ville comportera une fiche action dédiée au Grand stade. De son côté, la Région a signé un Pacte très actif notamment sur le champ de l'emploi avec le Grand Orly qui rassemble 18 communes. Un autre Pacte est envisagé sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Evry Centre Essonne.

Pour accompagner ce projet et rassembler les acteurs autour de l'emploi, de la formation et de l'insertion, une convention cadre relative à l'emploi devra être élaborée et signée entre les partenaires (Etat, Communauté d'agglomération, Pôle emploi, FFR, Région).